

Mise à jour: 21/01/2011 18:02

Conditions de travail

Les procureurs de la Couronne en ont ras le bol

(Agence QMI)
TVA Nouvelles



Imprimer
cette page

AGENCE QMI

MONTREAL – Les tribunaux criminels pourraient tourner au ralenti au cours des prochaines semaines. Les 450 procureurs de la Couronne du Québec sont déterminés à se prévaloir, pour la première fois de leur histoire, d'un droit de grève qu'ils ont obtenu quelques années après leur débrayage illégal de 2001.

Faisant front commun avec les 900 juristes de la province, ils entendent faire valoir leurs revendications, pancartes en mains, devant l'impasse des négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail.

Le salaire des procureurs du Québec, qui serait environ 40 % moins élevé que la moyenne canadienne, est au cœur des demandes des juristes qui appellent le gouvernement à améliorer leurs conditions de travail.

Cette situation rend plus difficile le recrutement de candidats expérimentés, selon le président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP), Me Christian Blanc.

«Est-ce qu'on a un salaire actuellement qui nous permet de recruter et de retenir nos membres? La réponse, c'est non», martèle le juriste.

«Notre salaire n'est plus compétitif sur le marché de l'embauche. On est le plus gros cabinet de criminalistes au Québec, on est dans les plus gros au Canada, et on n'a plus la capacité de recruter des gens d'expérience et de retenir ceux qu'on a», déplore-t-il, précisant qu'ils sont contraints de se tourner vers des candidats fraîchement sortis de l'école.

Une assemblée extraordinaire se tiendra samedi alors que les procureurs de la Couronne auront à se prononcer sur la grève, qui pourrait être déclenchée aussi tôt que le 7 février prochain, soit la veille de la rentrée parlementaire à Québec.

Un débrayage, si court soit-il, pourrait causer des retards importants à la Cour du Québec et à la Cour supérieure du Québec.



Copyright © 1995-2008 Canoë inc. Tous droits réservés